

La vie de Mahomet prouve que la polygamie est mauvaise, par Yves

écrit par Christine Tasin | 11 octobre 2013



Parmi les pseudos miracles scientifiques du Coran, un auteur cite la polygamie, permise par le Coran, jusqu'à quatre épouses, sous réserve de les traiter « équitablement » (!?). Pourtant, en cela le Coran n'est pas original et ne fait que copier (une fois encore) le Talmud[1].

Surtout, il y aurait beaucoup de choses à dire, « laïquement » parlant, pour réfuter ce tissu d'arguments idiots ou fallacieux. Mais même d'un seul point de vue islamique, l'analyse de la vie conjugale de Mahomet, au travers des hadiths, démontre que la polygamie est mauvaise car elle rend les coépouses malheureuses et suscite la jalousie entre elles entre les coépouses.

Ainsi l'épouse préférée de Mahomet, la (très) jeune Aïcha, supportait très mal l'affection du prophète pour Juwayriyya, captive issue d'une tribu vaincue par les musulmans, que Mahomet prit comme épouse :

Rapporté par Aïcha, *Ummul Mu'minin* (mère des croyants): Juwayriyya, fille de al-Harith ibn al-Mustaliq, tomba entre

les mains de Thabit ibn Qays ibn Shammās, soit son cousin. Elle passa un accord pour acheter sa liberté. C'était une ravissante femme, une source de réjouissance pour les yeux. Aïcha dit: Elle vint ensuite à l'Apôtre d'Allah lui demander de l'aide pour acheter sa liberté. Alors qu'elle se tenait à la porte, **je la regardais avec désapprobation. Je me suis rendu compte que l'Apôtre d'Allah la regardait de la même manière qu'il m'avait naguère regardé.** Elle dit: « Apôtre d'Allah, je suis Juwayriyya, fille de al-Harith, et quelque chose m'est arrivé, qui ne t'es pas inconnu. Je suis tombé entre les mains de Thabit ibn Qays ibn Shammās, et j'ai convenu d'un accord pour le rachat de ma liberté. Je suis venu te demander de l'aide pour mon affranchissement ». L'apôtre d'Allah dit : « Es-tu disposé (à choisir) ce qui est meilleur ? » Elle demanda : « De quoi s'agit-il, apôtre d'Allah ? » Il répondit : « Je paye le prix de ta liberté en ton nom, et je te prends pour épouse ». Elle dit : « Soit. » Elle (Aïcha) dit : « Les gens ensuite entendirent que l'Apôtre d'Allah avait épousé Juwayriyya... » (Les *Sunan* de Abu Daoud, Livre 29, n° 3920)

Source : <http://www.usc.edu/org/cmje/religious-texts/hadith/abudawud/029-sat.php>

Mahomet alla même jusqu'à utiliser ses « révélations » pour justifier son traitement préférentiel de certaines de ses épouses:

Rapporté par 'Urwa qui le tenait d'Aïcha: 'Les femmes du messager d'Allah étaient réparties en deux groupes. L'un des groupes consistait en 'Aïsha, Hafsa, Safiyya et Sawda; et l'autre groupe consistait en Oum Salama et les autres femmes de l'Apôtre d'Allah. Les musulmans savaient que l'Apôtre d'Allah adorait Aïcha, donc si l'un d'entre eux avait un cadeau et souhaitait le donner à l'Apôtre d'Allah, il patientait, jusqu'à ce que l'Apôtre d'Allah ne se rende chez Aïcha et alors il envoyait ce cadeau dans la demeure de celle-

ci. Le groupe d'Oum Salama discuta de cela et l'on convient qu'Oum Salama exige rait de l'Apôtre d'Allâh de dire aux gens d'envoyer les cadeaux lui étant destinés dans la maison de la femme avec laquelle il se trouverait. Oum Salama a raconté à l'Apôtre d'Allah ce qui avait été convenu, mais il ne répondit pas. Alors elles (ces femmes) interrogèrent Oum Salama à ce propos. Elle dit: « Il ne m'a rien dit. » Elles lui demandèrent de retourner lui parler. Elle lui en parla de nouveau lorsqu'elle le rencontra lorsque c'était son jour, mais il ne répondit pas. Lorsqu'elles l'interrogèrent, elle leur fit savoir qu'il n'avait pas donné de réponse. Elles lui dirent : « Parle lui en jusqu'à ce qu'il te réponde. » Quand ce fut son tour, elle lui en parla de nouveau. Il lui dit alors : « **Ne me fait pas de peine à propos d'Aïcha CAR LA REVELATION DIVINE NE ME VIENT D'AUCUN LIT SI CE N'EST CELUI D'AÏCHA.** » Sur ce, Oum Salama a dit : « Je me repens à Allah pour t'avoir peiné... » (*Sahih* de al-Bukhari, Volume 3, Livre 47, n°755)

Ce hadith révèle à quel point furent malheureuses, car jalouses, les épouses de Muhammad et le fait que celui-ci a échoué à remplir ses devoirs conjugaux. Muhammad n'a manifestement pas réussi à satisfaire les besoins affectifs et physiques de ses épouses.

Rapporté par Muadha: 'Aïcha a dit : « L'Apôtre d'Allah avait l'habitude de demander la permission de la femme avec qui il était censé passé la nuit s'il désirait se rendre auprès d'une autre, après que ce verset fut révélé:- « *Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles, et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées. Voilà ce qui est le plus propre à les réjouir, à leur éviter tout chagrin et à leur faire accepter de bon cœur ce que tu leur as donné à toutes. Dieu sait, cependant, ce qui est en vos cœurs. Et Dieu est Omniscient et Indulgent.* » (Coran, 33.51) » Je demandai à Aïcha : "Qu'est-ce que tu disais (en ce cas)?" Elle dit :

“J’avais l’habitude de lui dire : « **Si je pouvais te refuser la permission (d’aller auprès de tes autres femmes), je ne permettrai pas que tu accordes ta faveur à aucune autre personne.**” (*Sahih* de Al-Bukhari, Volume 6, Book 60, n° 312)

Source : http://www.sahih-bukhari.com/Pages/Bukhari_6_60.php

Ici, l’on ressent nettement l’insatisfaction d’Aïcha et son cri de son cœur pour un mari qui serait lui entièrement consacré. Malheureusement pour elle et ses coépouses, Mahomet n’était pas cet homme puisque qu’il était plus préoccupé par ce qui le rendait heureux.

[1] « Comme la Bible, **le Talmud autorisait la polygamie, mais il ne la conseillait pas.** Dans ses pages, on recueille sur ce point des opinions variées. « Un homme peut épouser autant de femmes que bon lui semble » (Yeb. 65a), affirme une autorité. **Une autre déclare qu’il ne peut en avoir plus de quatre** (Ibidem, 44a)² ...

2. **Ce fut la théorie qu’adopta Mahomet.** Voir Coran, 4 :3.

(A. Cohen, *Le Talmud*, traduit de l’anglais par Jacques Marty, Editions Payot, Paris, 2002, p.301)

Yves